



Information
19 novembre 2009



Le trajet domicile travail : un risque réel.

PSRE alerte chefs d'entreprise et salariés

Tout au long de l'année et pendant toute une carrière professionnelle, 21 millions de salariés se rendent à leur travail et en reviennent, parfois plusieurs fois par jour.

Horaires de l'entreprise à respecter, dépose des plus jeunes enfants scolarisés, rendez-vous du covoiturage, « arrêts-minute » de la vie quotidienne, circulation aux heures de pointe, ou bien aux premières heures / dernières heures de la journée, ...les déplacements du trajet domicile-travail (et retour) n'épargnent rien des dangers de la route à la plupart des actifs.

Des échanges récents, organisés à l'initiative des régimes d'assurance professionnelle, ont levé le voile sur cette réalité. Statistiques d'accidents, témoignages, points de vue convergent : le risque lié au trajet domicile-travail est plus massif encore que le risque routier des salariés en mission, pourtant premier risque d'accident mortel au travail.

Un sondage IFOP * réalisé pour PSRE permet de faire le point sur cet aspect de la vie au travail, trop longtemps souvent éludé :

- plus de **70% des salariés utilisent** un moyen de transport personnel
- plus de **2 salariés sur 3 reconnaissent** prendre des « libertés » avec la sécurité sur leur trajet
- plus de **2 salariés sur 3 sous-estiment** le risque réel encouru lors de leurs déplacements de trajet
- **1 employeur sur 4 s'intéresse** à la sécurité du trajet domicile / travail
- **1 employeur sur 6, seulement, a mis en place** des actions de prévention de ce risque

Si les chefs d'entreprise ont moins d'obligations de sécurité à l'égard des déplacements de trajet domicile-travail, ils sont concernés par les conséquences du risque trajet :

- deux fois plus de journées d'arrêt de travail que pour le risque mission
- perte d'efficacité en découlant pour l'entreprise
- poids de la part Trajet dans les charges salariales et patronales
- mise en cause possible de leur responsabilité en cas d'accident d'un salarié.

Ils ne peuvent se désintéresser de ce risque, pour lequel ils ont un rôle à jouer aux côtés des collectivités territoriales intéressées à la maîtrise de ces flux qui engorgent l'approche des cœurs de ville et des parcs d'activité ?

* **citer « IFOP pour PSRE »**

A propos de PSRE (www.asso-psre.com) : L'association PSRE « La maîtrise du risque routier en entreprise » s'est donnée pour mission de contribuer à réduire l'exposition des entreprises et des salariés au risque routier professionnel. PSRE regroupe des spécialistes de la sécurité routière, des entreprises de tous secteurs d'activité, des transporteurs routiers, des collectivités, des compagnies d'assurance et des organisations professionnelles. PSRE est partenaire des pouvoirs publics (DSCR), de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), de la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance (AGEA) et de nombreux promoteurs de la sécurité routière.